



Décision 2026/36 portant demande de subvention auprès de l'Etat (DGD) pour les travaux de
réaménagement de l'espace musique et cinéma de la Médiathèque de Cavaillon

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;*
- *Vu la circulaire du ministère de la Culture du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation des projets de la communauté d'agglomération.*

Dans le cadre de sa compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs communautaires », LMV a pour projet de rénover l'espace musique et cinéma de la médiathèque La Durance de Cavaillon. Il s'agit principalement de l'acquisition de mobilier.

Le montant total de l'opération pour ce programme de travaux est estimé à 90 000.00 € HT.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour financer cette opération selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Plan de financement prévisionnel	Montant HT	%
ETAT (DGD)	36 000.00 €	40 %
AUTOFINANCEMENT LMV	54 000.00 €	60 %
TOTAL	90 000.00 €	100 %

Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Décide

Article 1 : Il est autorisé le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation à hauteur de 36 000.00 € (40 %) pour le projet de rénovation de l'espace musique et cinéma de la médiathèque de Cavaillon pour un montant total d'opération estimé à 90 000.00 € HT tel que présenté ci-dessus ;

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 6/08/2026

Le Président

Gérard DAUDET

